



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Soutien aux professionnels du tourisme dans le cadre de la crise de la covid-19

Question orale n° 1111

Texte de la question

M. Patrick Loiseau attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les difficultés rencontrées par les professionnels du tourisme dans le cadre de la crise de la covid-19. Les professionnels du tourisme et de l'hôtellerie restauration doivent faire face à un immense défi. Pour beaucoup, le maintien de leur activité est en jeu. La saison qui s'annonce et qui va commencer dans quelques heures sera décisive. Son département de la Vendée est l'un des départements les plus touristiques de France en termes de fréquentation, premier département français en hôtellerie de plein air. Cela représente chaque année huit millions de nuitées et 15 % du PIB vendéen. Pour les acteurs du tourisme de sa circonscription, à l'image de nombreuses régions littorales, la reprise de l'activité touristique est une question de survie. La crise de la covid-19 a imposé un arrêt total d'activité, puis un redémarrage laborieux. Les Français sont frileux et le contexte n'est pas toujours propice à la détente et à la consommation, sans oublier les protocoles sanitaires lourds que les professionnels doivent mettre en place. Ils sont bien sûr nécessaires pour lutter contre l'épidémie, mais représentent souvent un coût non négligeable. La liste des angoisses de ces professionnels est longue. « Les français partiront-ils en vacances cet été ? Pourrais-je conserver mes employés après la saison ? Comment faire face aux surcoûts et aux problèmes de trésorerie ? Comment gérer l'annulation des festivals et des manifestations estivales qui amènent avec eux beaucoup de touristes ? ». Alors, les professionnels se sont mobilisés, et il tient à saluer leur grand travail comme les campagnes de communication, formules innovantes, mobilisation des institutionnels et élus locaux, développement du tourisme éco-responsable... Bien sûr, la France n'est pas la seule concernée. Cette crise a frappé l'Europe toute entière. En réponse, le Commissaire européen Thierry Breton a présenté un « Plan Marshall » européen de relance du tourisme avec des soutiens massifs au secteur. Mais, lorsqu'il s'agit de relancer l'activité touristique, chaque État européen prêche pour sa paroisse. Cet été, la baisse de réservation de la clientèle étrangère est estimée à 75 %. Cependant, de bonnes nouvelles se profilent néanmoins. La France a bien sûr des destinations exceptionnelles et un patrimoine riche de culture, d'histoire. C'est un atout indéniable. Ils ont même hissé la France au rang de première destination touristique mondiale. 90 % des Français souhaitent rester en France cet été. Le pays est également moins dépendant de la clientèle étrangère que d'autres pays comme l'Espagne ou l'Italie. Il faut saisir cet élan afin d'accompagner au mieux les acteurs du tourisme. Surtout, on ne doit pas les oublier une fois la saison estivale terminée. Aussi il lui demande ce qui est prévu pour les soutenir sur le long terme. Aussi, le tourisme doit être repensé dans un contexte d'urgence climatique et d'épuisement des ressources. Il lui demande également quelles actions concrètes sont prévues pour promouvoir l'éco-tourisme et les mobilités durables et comment privilégier l'authenticité au tourisme de masse, parfois dévastateur pour certains sites et l'environnement .

Texte de la réponse

SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DU TOURISME DANS LE CADRE DE LA CRISE DU COVID-19

M. le président. La parole est à M. Patrick Loiseau, pour exposer sa question, n° 1111, relative au soutien aux professionnels du tourisme dans le cadre de la crise du covid-19.

M. Patrick Loiseau. Les professionnels du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration doivent faire face à une crise exceptionnelle. Le maintien de leur activité relève d'un défi considérable.

Le département de la Vendée est l'un des plus touristiques de France : ce secteur y représente 15 % du PIB contre 8 % au niveau national ; il enregistre plus de 8 000 nuitées par an ; il occupe la première place en ce qui concerne l'hôtellerie de plein air.

La survie des professionnels du tourisme de ma circonscription, que j'ai pu visiter tout récemment, dépend de la saison à venir. Si elle se passe mal, nombre d'entre eux vont arrêter leur activité. Après un arrêt total, l'activité redémarre laborieusement parce que les Français sont frileux et que le contexte n'est pas propice à la détente et à la consommation.

Les nécessaires protocoles sanitaires ont été chronophages et ils ont entraîné des dépenses dont le coût n'avait pas été prévu lors des premières réservations.

Pour les professionnels, la liste des angoisses est longue. Les Français partiront-ils en vacances ? Comment conserver mon personnel après la saison ? Comment faire face à mes problèmes de trésorerie ?

Le secteur doit notamment affronter l'annulation des festivals culturels qui, chaque été, rapportent des recettes très importantes pour ce secteur de l'économie. Aidées par les élus locaux, les entreprises du tourisme se sont mobilisées, mettant en place des solutions innovantes.

La France n'est évidemment pas le seul pays concerné par les suites de cette pandémie. Toute l'Europe a été touchée, ce qui a conduit le commissaire européen à lancer un plan Marshall pour soutenir le tourisme. Toutefois, ce secteur relève de la compétence des États, et nous constatons déjà une baisse de 75 % des réservations étrangères.

Cependant, la France possède des atouts : ses sites exceptionnels et son riche patrimoine culturel et historique l'ont hissée au rang de première destination touristique mondiale. Au nombre des bonnes nouvelles, nous pouvons compter sur le fait que 90 % de nos concitoyens souhaitent passer leurs vacances en France, et que notre pays dépend moins des touristes étrangers que l'Italie ou l'Espagne.

À nous de saisir cet élan afin d'accompagner au mieux les acteurs du tourisme. Qu'est-il prévu pour soutenir ce secteur sur le long terme, à un moment où le tourisme doit être repensé dans un contexte d'urgence climatique et d'épuisement de ressources ?

M. le président. Si vous voulez une réponse, mon cher collègue, il faut laisser un peu de temps à la secrétaire d'État.

M. Patrick Loiseau. J'en termine, monsieur le président. Des actions concrètes sont-elles prévues pour promouvoir l'écotourisme ? Comment privilégier un tourisme responsable et non pas un tourisme de masse qui porte atteinte à l'environnement ?

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée des affaires européennes.

Mme Amélie de Montchalin, secrétaire d'État chargée des affaires européennes. Vous avez raison, monsieur le député, le tourisme a été frappé de plein fouet. Chaque mois d'arrêt a coûté de 10 à 15 milliards de pertes de recette, ce qui est considérable pour un secteur qui représente plus de 7 % du PIB en France et 15 % en Vendée.

C'est pourquoi le Président de la République a fait du sauvetage du tourisme une priorité nationale. Le Gouvernement agit en trois temps : l'urgence, la relance, l'avance.

Premièrement : le plan d'urgence adopté dès le mois d'avril représente 10 milliards d'euros sous forme d'exonérations de charges, de recours à l'activité partielle, d'accès au prêt bancaire garanti par l'État.

Le comité interministériel du tourisme, qui s'est tenu le 14 mai dernier, a été l'occasion de nouvelles avancées portant à 18 milliards d'euros l'effort national de sauvetage du secteur touristique.

Derrière ces mesures, le Gouvernement a souhaité adresser un message puissant au secteur : le tourisme est un organe vital de notre économie et nous ne pouvons pas laisser les professionnels au bord du chemin.

Passé le temps de l'urgence, nous sommes entrés dans le temps de la relance que nous abordons avec beaucoup de volontarisme. La stratégie du Gouvernement consiste à actionner simultanément deux leviers.

Premier levier : inciter les touristes français à faire le choix de la proximité cette année pour soutenir notre secteur touristique durement touché par la crise sanitaire. Il faut réinstaurer la confiance sanitaire et financière afin que les acteurs puissent pleinement agir et éventuellement rembourser les clients qui demandent la possibilité de l'être jusqu'au dernier moment.

Second levier : attirer les touristes européens, puis les citoyens du monde. Pour cela, avec Jean-Yves Le Drian, nous menons un important travail au plan européen en vue d'une réouverture coordonnée des frontières intérieures. Depuis le 15 juin, il est à nouveau possible de se déplacer entre les pays européens. Nous pourrions donc attirer cet été les clientèles belges, néerlandaises et allemandes.

Jean-Baptiste Lemoyne et moi-même faisons passer le message chaque fois que nous nous rendons dans un pays européen : les touristes européens sont les bienvenus en France, dans le plein respect du protocole sanitaire.

À compter du 1er juillet, conformément aux recommandations de la Commission européenne, la France ouvrira graduellement ses frontières extérieures Schengen, sur des critères sanitaires.

Viendra enfin le temps de l'avance. Comment modernisons-nous ce secteur, en le rendant plus soucieux d'environnement et d'authenticité ? Quels efforts faut-il accomplir en termes de transition numérique digitale et de développement durable ?

Nous sommes aussi très attentifs aux aspects qui concernent l'emploi et la formation. Le tourisme évoque les beautés de notre pays, mais il représente aussi beaucoup d'emplois : plus de 3 millions de Français dépendent de ce secteur. Vous pouvez donc imaginer à quel point nous sommes mobilisés.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Loiseau](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1111

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères (M. le SE auprès du ministre)

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères (M. le SE auprès du ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2020](#)

Réponse publiée le : 1er juillet 2020, page 4851

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [30 juin 2020](#)